

Comment préparer un dossier de candidature au titre d'Associé honoraire du Collège royal

Être Associé honoraire du Collège royal est un honneur réservé à des citoyens du monde qui ont eu un effet marquant sur les systèmes de soins de santé au Canada ou ailleurs dans le monde.

Leurs travaux et leurs réalisations ont touché des milliers de personnes et leur ont été bénéfiques. Ce sont des personnes qui ont tout mis en œuvre pour assurer l'excellence de la prestation des soins de santé et la sécurité des patients.

Le titre d'Associé honoraire souligne l'excellence.

Admissibilité

- Le candidat proposé doit démontrer un rendement exceptionnel dans une discipline donnée ou des activités professionnelles particulières.
- Les Associés ou les personnes admissibles à ce statut au sein du Collège royal ne sont pas admissibles au titre d'Associé honoraire.
- Les membres actuels du personnel du Collège royal et du Conseil ne sont pas admissibles.
- Les mises en candidature personnelles et à titre posthume ne sont pas admissibles.
- Une personne peut être proposée jusqu'à trois fois par le même proposant ou un ou plusieurs proposants différents.

Contenu du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- Un formulaire de mise en candidature dûment rempli (formulaire électronique);
- Au moins une lettre du proposant principal expliquant la raison de la mise en candidature;
- Au moins une lettre d'appui d'un membre du Collège royal, si le proposant principal n'est pas un membre du Collège;
- Un curriculum vitae à jour ou une lettre indiquant pourquoi celui-ci n'est pas versé au dossier.

Les lettres d'appui supplémentaires donnent plus de poids au dossier et sont fortement recommandées.

Le titre d'Associé honoraire souligne l'excellence des contributions dans une vaste gamme d'activités pertinentes aux buts et aux objectifs du Collège royal. Celles-ci peuvent comprendre des activités qui sont reliées directement ou indirectement à la médecine, comme compris l'administration, la recherche, l'enseignement et les services-conseils.

Les lettres de mise en candidature et d'appui devraient mettre l'accent sur la nature exceptionnelle des contributions du candidat et le soutien qu'elles apportent aux buts et aux objectifs du Collège royal.

Processus

L'appel de candidatures est lancé en général au mois de septembre ou octobre et se termine au début ou à la mi-novembre. La date limite sera affichée sur le site Web du Collège royal.

Le Comité des affaires des Associés examine toutes les mises en candidature et effectue des recommandations au Conseil; jusqu'à quatre Associés honoraires peuvent être nommés chaque année. Le processus de sélection du Conseil se tient normalement en mars.

Les candidats retenus et les proposants en sont informés immédiatement après la réunion du Conseil.

Les proposants de candidats non sélectionnés en sont informés, mais ces derniers ne sont pas informés de leur mise en candidature, à moins que les proposants en fassent la demande.

Les Associés honoraires sont présentés à une activité appropriée, d'un commun accord avec la personne admise à ce titre.

Titre

Après avoir été admis au titre d'Associé, les Associés honoraires peuvent utiliser le titre « FRCPSC (Hon) »¹.

Règlements

Les règlements approuvés par le Conseil sur l'admission au titre d'Associé honoraire sont les règles officielles de sélection des Associés honoraires et auront préséance.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, veuillez écrire à awards@collegeroyal.ca.

Septembre 2021

¹ Avant 2015, les titres d'Associé honoraire étaient les suivants : FRCPC (Hon) pour les médecins, FRCSC (Hon) pour les chirurgiens et FRCPSC pour les autres personnes. Depuis 2015, tous les Associés honoraires reçoivent le même titre, FRCPSC (Hon).